

202215

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

7.10

Délibération n° : 01/04

Séance Ordinaire du mardi 27 septembre 2022

**Président de séance :** Madame BRUEL Nicole Vice-Présidente du CCAS**Nombre de membres en exercice :** 9**Présents :** Mesdames BRUEL, GRANGE et MOINE  
Messieurs BOUILHOL et ROBERT**Absents excuses ayant donnés pouvoirs :** Madame MOULARD à Madame BRUEL**Absents excusés :** Madame MOULARD et Messieurs DRIOL et FRANCE**Quorum :** atteint**Date de convocation :** le 19 septembre 2022**Objet :** Adoption du passage à la nomenclature comptable M57

Madame La Vice-Présidente expose que dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, le CCAS d'Andrézieux-Bouthéon s'engage à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

Elle décrit la nouvelle nomenclature comme suit :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-264200486-20221003-202215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Notification : 03/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



- **en matière de gestion pluriannuelle des crédits:** définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif;
- **en matière de fongibilité des crédits:** faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel);
- **en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues:** vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Madame La Vice-Présidente indique que le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le CCAS d'Andrézieux-Bouthéon son budget principal.

Elle ajoute qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2024.

Elle précise que cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le passage du CCAS d'Andrézieux-Bouthéon à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Considérant :

- Que le CCAS s'est inscrite dans le cadre de l'expérimentation au compte financier unique à compter de son budget primitif 2023,
- Que dans le cadre de cette expérimentation, le CCAS doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

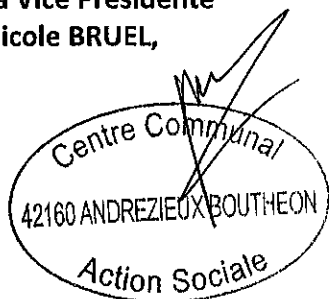
Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et en avoir délibéré à l'unanimité

**-AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du CCAS d'Andrézieux-Bouthéon

**-AUTORISE** M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 03 octobre 2022,

La Vice Présidente  
Nicole BRUEL,



La secrétaire de séance,  
Véronique MOULIN,

